

**Objet : Recrutement des cursus partiels en formation d'Auxiliaire de Puériculture pour une entrée en formation – rentrée Octobre 2019
DEAS vers DEAP**

Cher candidat,

Bienvenue à l'Institut Petite Enfance.

Vous souhaitez intégrer l'IFAP Suresnes pour la validation du DEAP et nous vous remercions pour votre confiance.

La sélection des candidats se déroule en 2 étapes:

1^{ère} étape : Le dossier de candidature
--

Vous devez compléter soigneusement le dossier de candidature joint et nous le déposer ou l'envoyer à l'adresse suivante :

IFAP Suresnes – BP 50 111 - 13 quai Gallieni – 92150 Suresnes

Votre dossier et les pièces demandées seront étudiés en commission.

Si votre dossier est retenu vous serez convoqué(e) à un **entretien d'admission. L'entrée en formation aura lieu en Octobre 2019, fin de formation en Juin 2020 : cf descriptif de formation ci-dessous.**

2^{ème} étape : l'entretien d'admission
--

Cet entretien a pour but d'évaluer vos capacités à :

1/ Communiquer

2/ Suivre la formation

3/ Argumenter ses motivations

Les résultats de l'épreuve d'entretien d'admission seront communiqués, sous huit jours, par courrier ou par mail au candidat à compter de la date de son entretien.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**L'équipe de L'IFAP Suresnes
SGM – 09 72 30 28 96**

DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - PRESENTATION DE LA FORMATION PASSERELLE

CURSUS PARTIEL : LA PASSERELLE DEAS / DEAP

L'ensemble de la formation « Passerelle DEAS/DEAP » comprend 21 semaines soit 735 heures d'enseignement théorique et clinique :

- Enseignement théorique à l'IFAP, 9 semaines, soit 315 heures.
- Enseignement en stage clinique, 12 semaines, soit 420 heures.

Les modules de formation :

Module 1 : 5 semaines d'enseignement théorique portant sur « L'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne » avec une évaluation en fin de module.
6 semaines de stage en structure d'accueil du jeune enfant avec une MSP validante (35h/semaine).

Module 3 : 4 semaines d'enseignement théorique portant sur « Les soins à l'enfant ».
6 semaines de stage en secteur hospitalier avec une MSP validante (35h/semaine).

Le dispositif de formation :

Entrée en formation le 30 octobre 2018.

Cette formation se déroulera entre le 30 Octobre 2018 et le 30 Mai 2019 **en discontinu à raison de deux à trois jours/semaine de théorie à l'école (les Mardis, Mercredis, Vendredis de 8h30 à 16h30) et 12 semaines de stages** (2 stages de 6 semaines).

Octobre à Décembre : cours à l'IFAP uniquement Mardi Mercredi Vendredi (cours de Module1).

Janvier à mi-Février : Stage de 6 semaines en structure d'accueil (stage trouvé par l'IFAP).

Mi-Février à Avril : cours à l'IFAP uniquement Mardi Mercredi Vendredi (cours de Module3).

Mi-Avril à Mai : Stage de 6 semaines en service de maternité ou dans un service accueillant des enfants malades ou dans une structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en pédopsychiatrie ou dans une structure d'aide sociale à l'enfance (stage trouvé par l'élève).

Les stages

Le stage fait partie intégrante de la formation et va permettre la construction d'une **identité professionnelle**.

Pour les modules 1 & 3, les textes officiels prévoient 2 stages de 6 semaines de 35 heures.

- un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades, ou en situation de handicap ou en service de maternité ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance.

- un stage en structure accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les jours et horaires de stage varient en fonction du terrain de stage. Il peut notamment être demandé de travailler le samedi et/ou le dimanche, de nuit, en 12 heures ou en horaires coupés dans le respect de 35 heures en moyenne par semaine.

Le coût de la formation :

Le coût de la formation s'élève à **3000 euros** (payable en plusieurs fois) ou **3 900 si prise en charge par l'employeur**